

II.-

**DJIBOUTI - DROITS DE L'HOMME -
ATTITUDE DE LA FRANCE
REPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
M. HUBERT VEDRINE,
A UNE QUESTION ECRITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

(Paris - Journal officiel, 23 août 1999)

La France suit avec attention la situation des Droits de l'Homme à Djibouti. Les organisations de défense des Droits de l'Homme ont souligné la précarité des conditions de détention de certains détenus, notamment ceux de la prison de Gabode où, selon plusieurs sources, en particulier le comité international de la Croix-Rouge, les conditions de vie sont difficiles, aggravées par la pénibilité du climat, les difficultés d'approvisionnement en eau et électricité, ainsi que la surpopulation carcérale, sans toutefois que la situation y soit comparable à celle d'autres pays africains.

La France s'est inquiétée du sort des détenus djiboutiens. L'état de santé de certains membres, ou présumés membres, de la branche du front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) dirigée par M. Ahmed Dini, qui a rejeté l'accord de paix de décembre 1994 et poursuit la lutte armée, avait en effet suscité des inquiétudes. A l'initiative du procureur de la République de Djibouti, une délégation de magistrats, d'avocats et de médecins, dont deux Français, a alors pu examiner leur situation. Le rapport effectué à cette occasion n'a pas fait état de cas de maltraitance sur les prisonniers.

Par ailleurs, les autorités djiboutiennes ont invité une mission conjointe de l'Observatoire international des prisons et de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, afin de constater de façon totalement indépendante la réalité des conditions de vie dans les prisons djiboutiennes. Le ressortissant djiboutien, par ailleurs avocat de membres du FRUD, qui a été libéré par mesure de grâce présidentielle le 10 mai 1999, et dont l'interdiction de plaider est temporaire, avait été condamné au mois de février dernier pour une infraction de droit commun.

La France qui entend soutenir le développement de Djibouti, et notamment l'enracinement de l'Etat de droit et le respect des Droits de l'Homme, a repris sa coopération en matière de justice, ce qui permettra sans doute des améliorations significatives des systèmes carcéral et juridique djiboutiens./.